

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le zéro-six octobre à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES**EN EXERCICE : 10****PRÉSENTS : 8****VOTANTS : 8**

Etaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèle GOND, représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absents : Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN

Objet de la délibération : S.I.E.L Bleu : convention

A compter du 1^{er} janvier, l'heure de la séance passe à 60,00 € (augmentation de 1,00 €)

Une participation financière de **40,00 €** par semestre est demandée à chaque bénéficiaire.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité :

- Acceptent le montant de l'intervention à **60,00 €/heure**
- Acceptent le montant de la participation demandée

Fait à Saint Eloy de Gy, le 09 octobre 2025

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

Le Président
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 09-10-2025
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 09-10-2025
CCAS061025-1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
DE SAINT ELOY DE GY

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2025

DATE DE CONVOCATION

26 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le zéro-six octobre à dix-huit heures trente minutes,

Le C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de :

Monsieur Gilles BENOIT, Maire et Président

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

Étaient présents : Mr Gilles BENOIT(Président), Claudine CHEMIERE, Anita GUINARD-AKRETCHE, Chrystèle GOND, représentant la Commune.

Mme Anne-Marie BRISSET, Mrs Pascal DENIZOT, Joël LE BRUSQUET, Gilles FERVEL représentant les instances extérieures.

Absents : Sébastien CHABOT, Dominique PERRAGUIN

Objet de la délibération : Cours de Pilates : convention

A compter du 25 septembre, des cours de Pilates sont dispensés par Madame Virginie DELMAS, Animatrice Loisirs Sportif Agée, la séance est facturée 55,00 €. Ces séances ont lieu soit le mardi de 17h30 à 18h30, soit le jeudi de 15h45 à 16h45

L'inscription annuelle est fixée à 120,00 € par participant, de septembre 2025 à juin 2026.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS à l'unanimité :

- Acceptent la convention et le montant de l'intervention à **55,00 €/heure**
- Acceptent le montant de l'inscription annuelle de **120,00 €** par participant

Fait à Saint Eloy de Gy, le 09 octobre 2025

Secrétaire de Séance
Anne-Marie BRISSET

Le Président
Gilles BENOIT



Diffusion sur le site internet de la commune 09-10-2025
Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en préfecture 09-10-2025
CCAS061025-2

